

Chambre Syndicale des Cochers Chauffeurs CGT-Taxis

3, rue du Château d'Eau - 75010 PARIS - Tél. : 01.44.84.50.40 - Fax : 01.44.84.50.42 - Mail : csc2@wanadoo.fr

N/Réf : 38/KA

Monsieur Thomas THEVENOUD
Député
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 30 mai 2014

Monsieur le Député,

Notre syndicat fait partie de l'intersyndicale des chauffeurs de taxis qui s'est constituée pour dénoncer les méfaits des VTC. Suite à la publication de votre rapport, notre organisation, dans le cadre de l'intersyndicale des chauffeurs de taxis de France, vous a rappelé les revendications de la profession, ses critiques et interrogations sur les points concernant le VTC (courrier de l'intersyndicale en date du 22 mai 2014).

Il se trouve dans votre rapport que vous abordez également le taxi. La Chambre Syndicale des Cochers Chauffeurs CGT-Taxis va donc, dans ce courrier, vous faire part de sa réflexion sur ces points, bien que nous insistions sur la nécessité de résoudre avant tout le problème essentiel que constitue le VTC.

Nous ne reviendrons pas sur l'open data à propos duquel nous nous sommes déjà prononcés dans le courrier de l'intersyndicale.

De la démocratie dans le taxi ?

Vous évoquez dans votre partie « 2.7. » la gouvernance du taxi. Nous regrettons que cette partie n'évoque pas du tout la mise en place de la démocratie dans le taxi. Pourtant, vous avez pu constater vous mêmes ces dernières semaines que la représentativité des chauffeurs était diluée par le nombre irrationnel d'organisations représentant la profession. De même, il est parfois difficile de distinguer les organisations de chauffeurs des organisations patronales.

Cette confusion est le fruit de quarante années de politique autoritaire menée par le Ministère de l'Intérieur qui se refuse à organiser des élections où les représentants de la profession seraient élus par les chauffeurs et non désignés par les préfets. La démocratie ce n'est pas d'écouter tout le monde mais d'écouter les organisations représentatives. Seules des élections vous permettraient d'atteindre cet objectif.

De même, les commissions de taxis doivent devenir délibératives et non pas comme c'est le cas partout en France aujourd'hui, uniquement consultative. Il en va de leur légitimité et de leur intérêt.

Si votre volonté est de moderniser le taxi, alors, Monsieur le Député, l'organisation d'élections est un préalable indispensable et nous sommes sûrs qu'un élu de la République ne peut qu'en convenir.

En finir avec la location

Vous semblez avoir pris conscience des difficultés des locataires et c'est tout à votre honneur. Notre organisation n'a eu de cesse, en effet, de dénoncer depuis des dizaines d'années la précarité induite par ce statut inhumain que nous assimilons à un véritable esclavagisme. Les Cochers Chauffeurs ont d'ailleurs été à l'origine des requalifications de ce contrat de « location » en ce qu'il est réellement, un contrat de travail.

